

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Senneterre tenue le 2 mars 2015 à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 551, 10^e Avenue à Senneterre.

Étaient présents : M. Jean-Maurice Matte, maire;
Mme Kate Chassé, conseillère;
M. René Paquin, conseiller;
Mme Louise Allaire-Boucher, conseillère;
Mme Carole Chantal, conseillère;
M. Simon Roy, conseiller;
M. Sylvain Moreau, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Maurice Matte, maire.

Étaient également présents : M. Patrick Rodrigue, directeur général et trésorier adjoint;
Me Hélène Veillette, greffière.

Résolution n° 2015-43

Compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec

Attendu que la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec à mettre en œuvre son projet qui vise le remplacement de 3,75 millions de compteurs d'électricité par des compteurs de nouvelle génération, dénommés « compteurs intelligents », pour l'ensemble du Québec au cours de la période de 2012-2018;

Attendu que les nouveaux compteurs utilisent une technologie sans fil permettant d'émettre des fréquences relayées aux heures par des routeurs installés dans les quartiers;

Attendu que les nouveaux compteurs vont permettre aux employés d'Hydro-Québec d'effectuer une lecture à distance en temps réel;

Attendu que les citoyens ont des inquiétudes quant à la tarification de la consommation d'électricité due à l'utilisation des nouveaux compteurs ainsi qu'aux effets des fréquences émises sur l'être humain;

Attendu qu'une partie de la population de Senneterre a reçu un avis d'Hydro-Québec concernant le remplacement des compteurs leur donnant un préavis de 30 jours se terminant le 24 mars 2015;

Attendu qu'Hydro-Québec impose l'installation de ces compteurs à tous ses abonnés, sans avoir demandé leur avis et ni avoir obtenu leur assentiment;

Attendu que l'Assemblée nationale adoptait, le 30 mai 2013, une motion à l'effet « Que l'Assemblée nationale demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents », motion adoptée à l'unanimité;

Attendu que les citoyens ont manifesté leurs inquiétudes et préoccupations quant à l'intention d'Hydro-Québec d'installer à leur résidence des compteurs intelligents;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Senneterre est sensible aux préoccupations des citoyens concernant le changement de technologie effectué par Hydro-Québec;

À ces causes, il est proposé par la conseillère Kate Chassé, appuyé par le conseiller Simon Roy :
Que la Ville de Senneterre fasse sienne la motion adoptée par l'Assemblée nationale le 30 mai 2013 et demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents;
Que la Ville de Senneterre demande à Hydro-Québec de tenir une séance d'information publique à Senneterre afin d'informer et de répondre aux préoccupations des citoyens;
Que la Ville de Senneterre demande à Hydro-Québec une prolongation du délai avant l'installation de nouveaux compteurs intelligents, le temps de permettre aux citoyens d'assister à la séance d'information publique pour qu'ils puissent avoir plus d'information afin de prendre une décision éclairée quant à l'installation de compteur intelligent.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Le 3 mars 2015

(Signé) Jean-Maurice Matte
Jean-Maurice Matte
Maire


Hélène Veillette, notaire
Greffière

(Signé) Hélène Veillette
Hélène Veillette, notaire
Greffière